

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9.10.2025

Etaient présents : Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Dominique BRAND, Denis DUPANLOUP, Marie-Claire LAFFIN, Aline REGAT, David DE VITO, Aurore TROTTET, Sandra MAÇON, Maëva DUBOUCHET, Hervé FAUVAIN, Stéphanie BOUVIER, René-Pierre CHEMAMA et Florent LACROIX.

Excusés ayant donné procuration : Franck VIGNE à Isabelle ROGUET, Laurent CHECKO à Patrice DOMPMARTIN, Olivier LOTH à Denis DUPANLOUP, Yannick ROGUET à Florent LACROIX, Arnaud DESBIOLLES à Marie-Claire LAFFIN et Nathalie FREYRE à Dominique BRAND.

Absents : Julien TISSOT, Damien MESSY et Valérie VACHOUX.

Secrétaire de séance : Maëva DUBOUCHET

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 24.07.2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 12.08.2020/04 du 12.08.2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises depuis le 24.07.2025, date de la dernière réunion du Conseil :

DECISION	DATE	OBJET	Transmission au contrôle de légalité
DEC 2025/23	8.08.2025	Contrat de location – appartement type 3 sis au 143 route de l'Eglise	8.08.2025
DEC 2025/24	25.08.2025	Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 9 – lot 02 – gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – plus-value de 2 320 € HT	25.08.2025
DEC 2025/25	04.09.2025	Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 1 – lot 09 – cloisons / Faux plafonds – plus-value de 6 931.89 € HT	04.09.2025
DEC 2025/26	08.09.2025	Résiliation du bail commercial avec Mme Pauline POIROT – local sis au 65 chemin des Ecoles – reprise par M. Mathieu BACCARELLI	08.09.2025
DEC 2025/27	25.09.2025	Régie d'avances Service Enfance et Jeunesse – nomination du régisseur titulaire suite à démission de Mme Julie ROBERT : M. Bastien NUYTEN	25.09.2025
DEC 2025/28	7.10.2025	Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 2 – lot 12 – chapes / carrelage / faïence – plus-value de 812.00 € HT	7.10.2025
DEC 2025/29	7.10.2025	Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 1 – lot 13 – sols souples – moins-value de 9 636.94 € HT	7.10.2025
DEC 2025/30	7.10.2025	Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 4 – lot 03 – charpente / isolation / couverture / plancher haut R+1 – moins-value de 7 370.03 € HT	7.10.2025

3. Subventions

Le Conseil Municipal vote les subventions 2025 suivantes :

- ADMR Les Tourelles 1 127 €
- Association FaSiL'Art

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors d'une rencontre avec l'école de musique de Pers-Jussy et le Département, ce dernier a fait remarquer que pour pouvoir intégrer le réseau du schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques en amateur (SDEA), il fallait pouvoir justifier de plusieurs critères dont un poste dédié aux fonctions de direction. Le soutien financier du Département à l'école de musique sera désormais lié, au recrutement d'un directeur salarié. Il précise également que la subvention municipale devra être au moins égale à celle du Département.

Jusqu'à ce jour, l'organisation et l'administration étaient gérées bénévolement par le Président de l'association et son équipe. Le temps de travail réalisé a été évalué à ¼ temps de 35h.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, soucieuse du développement de la culture sur son territoire, met à disposition de l'Association FaSiL'Art, le bâtiment « le Diapason », construit à cet effet. Elle rappelle également que le monde associatif, présent sur la commune, est un véritable atout pour le développement des diverses activités sportives et culturelles et qu'il faut absolument l'encourager et le soutenir le plus possible.

Madame le Maire propose de signer, avec l'association FaSiL'Art, une convention pluriannuelle, sur 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2025, prévoyant une aide financière de 1 000 € par mois.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- A l'unanimité, accepte d'aider financièrement l'association FaSiL'Art pour le recrutement d'un directeur sur ¼ temps de 35 heures ;
- A la majorité (une abstention), décide d'attribuer une aide mensuelle de 1 000 € durant 3 ans ;
- A la majorité (une abstention), d'autoriser Mme le Maire à signer avec l'association FaSiL'Art, une convention pluriannuelle d'objectifs, couvrant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028. Le détail de versement de la subvention est précisé dans la convention.

4. Ressources Humaines

Mise à jour du régime indemnitaire du personnel communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la nomination de deux agents sur des nouveaux cadres d'emploi de catégorie B, il y a lieu de mettre à jour la délibération n° 4.11.2021/03 relative au régime indemnitaire du personnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la proposition de Mme le Maire. Les cadres d'emplois suivants sont ajoutés à la délibération prévoyant le régime indemnitaire du personnel.

La délibération n° 4.11.2021/03 est modifiée comme suit :

Cadre d'emploi relatifs au service culturel

- Assistant de conservation du patrimoine

Cadres d'emploi relatifs au service technique

- Technicien

5. Acquisition foncière de reliquats de terrain en bordure de voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'aménagement de deux lotissements réalisés aux lieudits « Jussy » et « La Chenaz », Monsieur Laurent AEGERTER, propriétaire des tènements aménagés, propose de céder à la commune, au prix de 1€ symbolique, les reliquats en bordure de voirie, d'une surface respective de 12 et 20 m², parcelles section A n° 2540 et 1412.

Les frais d'actes seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition au prix de 1 € symbolique et à régler les frais d'acte relatifs à cette acquisition.

6. Compte-rendu des commissions

Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire :

Le 24.09.2025 : AG de l'association ASCEPJ : 93 enfants inscrits cette année (57 inscrits l'an dernier) ;

Le 10.10.2025 : apéritif de bienvenue pour le personnel enseignant ;

Le 14.10.2025 : course solidaire de l'école au profit de « handi'chiens » ;

Aujourd'hui, rendez-vous avec les enseignants et directrices des écoles du Chef-Lieu et des Roguet, l'APE et l'ASCEPJ pour présentation des projets prévus cette année ;

APE : mêmes animations qu'auparavant (loto, marché aux fleurs, vente de fromage) + reprise du marché de Noël ;

Temps de cantine : le rythme est pris ; de plus en plus d'enfants mangent à la cantine.

Mme Dominique BRAND pour la commission sociale :

Le 14.09.2025 : repas aînés : 175 repas servis, bon repas, bonne ambiance, les aînés étaient contents.

Semaine bleue : consacrée aux aînés et l'intergénérationnel : animations sur le secteur durant toute la semaine qui se sont terminées par une conférence sur le cerveau à Arthaz : une centaine de personnes étaient présentes.

Octobre rose : manifestation ce samedi 11 octobre avec l'USPJ qui propose des repas à emporter et l'association « Court-Circuit » qui organise une marche-yoga sur la boucle jaune au Chef-Lieu (circuit des épouvantails) à 9h et 14h : participation au chapeau au profit des « Fées Roses du CHAL » qui tiendront un stand au stade.

28, 29 et 30.11.2025 : collecte pour la Banque Alimentaire à Intermarché (à l'intérieur du magasin) ; si intéressés et disponibles pour aider : bienvenue ; sollicitation de toutes les associations.

Cours conduite pour les séniors à partir de 60 ans : 29 inscriptions à ce jour ; 2 ateliers prévus avec Wimoov, conseillère en mobilité séniors, le 17.11 et le 1^{er}.12.25.

Colis de Noël : livraison la 1^{ère} semaine de décembre ; distribution pendant les vacances de Noël.

Communication : revue communale : le courrier réclamant les articles aux associations va partir prochainement.

M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :

Mairie : les travaux se terminent :

- L'extérieur se finalise ; plantations, parking terminé pendant les vacances de Toussaint (bordures, trottoirs, goudron).
- Les sols de la mairie sont terminés, les peintures presque, les bureaux sont en cours d'installation, la salle du CM va se terminer également.
- Rencontre avec la Poste pour conditions de l'agence postale
- Installation de la fibre
- Déménagement avant la fin de l'année

La porcherie a été déconstruite ; problème de fosse à régler avec le SRB

Centre technique municipal (CTM) :

16 candidatures analysées : 3 retenues

Remise des offres pour le 24.10 à 17 heures ; audition des candidats le 30.10.2025.

Associations :

AG pour dissolution de l'association Cantine Scolaire le 28.10 à 19h30.

Création de ski loisirs Pé-Diessy : AG de constitution de l'association début sept. - Ski pour adultes le dimanche uniquement.

M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie :

Route de Crédoz : travaux de reprise de la voirie réalisés par la Communauté de Communes parce qu'il s'agit d'une route structurante : nouveau procédé : émulsion.

7. Divers

Madame le Maire fait part des points suivants :

Cérémonie intercommunale du 11 novembre : à 10h à Reignier (messe)
Cérémonie à Pers-Jussy à 9h

Gratifieria : le 22 novembre 2025 à la salle communale

Une gratifieria n'est pas un vide-grenier ou un troc. Il n'y a rien à acheter et rien à vendre. C'est un marché où tout est gratuit. On peut apporter les objets dont on n'a plus besoin, à condition qu'ils soient propres et réutilisables, et emporter ce qui nous fait plaisir (Vêtements et accessoires, jouets, puériculture, petits appareils électriques, objets de loisirs : outils, sports, musique, livres, CD, DVD, jeux vidéo ; vaisselle & décoration, plantes). Les objets déposés, qui n'auront pas trouvé preneur, seront remis à Emmaüs.

Possibilité de dépôt jusqu'à 13h.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Isabelle ROGUET



La secrétaire de séance,
Maëva DUBOUCHET

